

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 juin 2017

Objet

**Subvention à
l'Association Vélo-
Cité – Année 2017.**

Décision

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY
Mme DURLIN à M. GALAN
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE
M. CARRERA à M. CAVALIERE
M. CALT à Mme VELU**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association Vélo-cité a pour objectif principal de promouvoir l'usage de la bicyclette comme moyen de locomotion dans la Ville de Bordeaux et son agglomération, de mener à bien toute campagne de protection des cyclistes et de défendre les intérêts individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation.

L'association propose de nombreuses actions d'information, de sensibilisation, d'animation autour du vélo dans les communes, écoles, entreprises, associations etc...

En 2016, l'association a participé au Forum des Associations de la commune et réalisé 5 fiches techniques sur les aménagements cyclables.

Pour 2017, l'association prévoit différentes actions telles que des randonnées urbaines à vélo avec les nouveaux arrivants, remise en selle et participation au Forum de Floirac.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association Vélo-Cité une subvention de 100 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Vélo-Cité ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2016 et son budget prévisionnel 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 100 € de subvention à l'Association Vélo-Cité pour 2017.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU